

OBJECTIFS DE PROGRESSION

INDEX 2022

Les objectifs fixés par accord d'entreprise du 20 septembre 2022 sont les suivants :

Objectif Indicateur écart de rémunération

Développer une plus grande mixité au sein des équipes de Centre Inffo en améliorant le flux de candidature féminines ou masculines sur les métiers présentant un déséquilibre en termes de mixité et en favorisant le sexe sous-représenté à fonction égale.

Garantir l'égalité salariale à situation comparable en résorbant les écarts de rémunération liés au congé familial et en prévenant les écarts de rémunération injustifiés entre les femmes et les hommes.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

S'assurer de la promotion professionnelle et notamment favoriser encore plus l'accès des femmes aux fonctions de direction (CODIR) et de cadre encadrant (management d'une équipe) en mettant en place un accès prioritaire pour les femmes ayant exprimé leur volonté d'évolution sur des fonctions de direction et d'encadrement.